



EPI 2 Equipier de Première Intervention de niveau 2

1 jours 3,00 heures

Programme de formation

Public visé

Cet enseignement s'adresse à tout salarié de l'entreprise.

Pré-requis

Néant

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour finalité de permettre au salarié d'appliquer les consignes de sécurité de l'établissement et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours à disposition pour lutter contre un début d'incendie.

Description / Contenu

Partie théorique : 40%

Incendie

Prévention du feu et ses causes

La combustion : le triangle du feu, classes du feu

Mode de propagation

Danger des fumées

Besoin en eau

Présentation et description des différents matériels d'extinction

Identification de l'agent extincteur

Alerter

Les moyens d'alerte

Les numéros d'urgence

Le message d'alerte

Evacuation

Information évacuation

Partie pratique : 60%

Mise en œuvre d'un extincteur à eau pulvérisée

Mise en œuvre d'un extincteur CO2

Mise en œuvre d'un RIA (si présent sur site)

Information évacuation

Visite de l'établissement, repérage des organes de sécurité et du point de rassemblement

Notions sur le système de sécurité incendie

UDPS 07 : 60 rue de la Chapelle de Lucquet, 07130 TOULAUD France

Tél : 0782294323 – Email : udps.ardeche07@gmail.com - SIRET : 52202218500030

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070080107 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Analyse de la procédure d'évacuation.

Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé en présentiel à partir d'apports théoriques, d'apprentissages, de la visite de l'établissement et de mises en situation sur un bac à feu écologique pour un effectif maximal de 10 stagiaires par groupe.

Moyens et supports pédagogiques

Une salle de formation permettant les apports théoriques.
Un espace extérieur dégagé et sécurisé permettant les mises en situation sur bac à feu écologique.
Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques.
Un livret incendie est remis à chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation et de suivi

La participation à la formation « Equipier de Première Intervention niveau 2 » donne lieu à la délivrance d'une attestation. Celle-ci est délivrée à l'issue sous la responsabilité de l'organisme formateur (Association Nationale des Premiers Secours).
Le suivi des participants pendant cette formation est réalisé par le formateur. La présence, la manipulation des extincteurs et la validation d'un QCM constituent les critères d'évaluation.

Informations sur l'accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Précisez votre situation lors de l'inscription afin que nous puissions trouver des solutions pour que la formation se déroule au mieux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de répondre à votre besoin en termes de formation au sein de notre établissement, merci de contacter l'établissement AGEFIPH aux 0 800 11 10 09 qui est spécialisé dans l'insertion des personnes handicapées.